



## ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE "MUSIQUE EXPRESSION"

### TARIFS 2018/19

<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	20,00 €		
<b>DROITS DE PHOTOCOPIES (Convention SEAM) concerne les élèves en cursus instrumental ou vocal</b>	5,00 €		
	<b>DOMICILE DES FAMILLES</b>		
	<b>GRAND AVIGNON/VAUCLUSE</b>		<b>HORS GRAND AVIGNON/VAUCLUSE</b>
<b>CURSUS COMPLET (Instrumental ou vocal, Formation musicale, pratique collective)(élèves de 7 à 18 ans )</b>	<b>Famille</b>	<b>Aide Grand Avignon*</b>	
1er inscrit	<b>271,00 €</b>	224,00 €	495,00 €
2ème inscrit et suivants (par élève)	<b>256,00 €</b>	224,00 €	480,00 €
2ème Instrument**	<b>450,00 €</b>		450,00 €
<p>* Participation du Grand Avignon dans le cadre du dispositif écoles associées au Conservatoire du Grand Avignon. Communes éligibles: Rochefort du Gard, Saze, Les Angles, Villeneuve lez avignon, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure ainsi que l'ensemble des communes du département du Vaucluse. ** La pratique d'un 2° instrument n'ouvre pas droit à la participation du Grand Avignon</p>			
<b>PARCOURS DÉCOUVERTE</b>	<b>PARTICIPATION FAMILLE</b>		
<b>ÉVEIL MUSICAL (MS - GS )</b> Cours de 45'/sem	<b>150,00 €</b>		
<b>DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE</b> (à partir du CP): Cours d'initiation de 1h/semaine + 5 Ateliers instrumentaux au cours de l'année (vents, cordes, percussions)	<b>360,00 €</b>		
<b>PARCOURS PERSONNALISÉS</b>			
Pratique instrumentale + option pratiques collectives (lycéens, étudiants, cas particuliers)	<b>495,00 €</b>		
Adultes (accès inclus à la FM et aux pratiques collectives)	<b>Tarif général 570 € / Réduit 550 € (2° inscrit ou 2° instrument)</b>		
Pratique collective seule (orchestres, ateliers) ou Formation Musicale seule	<b>185,00 €</b>		
<b>MODALITÉS DE RÈGLEMENT</b>			
<b>Chèques ou espèces: Règlement en 1 à 3 fois - encaissement chq sept/ Janvier /Avril - (2 régl si total année &lt; 300 €)</b>			
<b>Elèves bénéficiant de la participation du Grand Avignon: facturation semestrielle (2 règlements)</b>			
<b>Prélèvement mensuel : 10 prélèvements de sept à Juin (Mt annuel /10) (autorisation de prélèvement SEPA à remplir +RIB)</b>			
<b>Possibilité de règlement total ou partiel par:</b> Chèques vacances (ANCV), Comités d'entreprises ou autres aides éligibles			
<b>Chèques CR CESU, Chèques culture:</b> Participation supplémentaire de 4% du montants de ces titres en raison des frais de gestion importants de ces organismes			
<b>DIVERS</b>			
Nouveaux élèves préinscrits: Les frais de dossier ne sont pas remboursables en cas d'annulation d'inscription avant la reprise des cours du mois de septembre			
Démission éventuelle en cours d'année: Sur demande écrite motivée et accord du directeur: Calcul semestriel proratarisé: remboursement au maximum de la moitié de la cotisation annuelle			